

L'UCL et Saint-Louis relancent leur bras de fer avec Jean-Claude Marcourt

■ Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a toujours pas, légalement, reconnu la fusion.

Après Saint-Louis en début de semaine, le conseil d'administration de l'UCL a validé ce jeudi une série de propositions afin de permettre au projet de fusion entre les deux établissements de progresser.

Pour comprendre ce geste, il faut se rappeler que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas encore donné suite à la volonté des deux universités, exprimée formellement en mai 2017, de fusionner. Or, une modification décrétable est indispensable pour que cette fusion puisse être inscrite dans un cadre juridique stabilisé. Et cela, notamment pour permettre aux deux établissements de garder leurs habilitations, qui sont des autorisations de délivrer tel ou tel cours.

Le dossier est cependant très sensible. Il divise la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le CDH ne s'y oppose pas. Au PS, par contre, on fait grise mine. Certains y voient la résurgence du pilier chrétien. Mais tous analysent cette fusion comme contrevenant à la logique du décret Paysage rédigé en 2013 par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS). Ce décret, en s'appuyant sur des pôles géographiques, avait pour objectif de stabiliser le très concurrentiel paysage de l'enseignement supérieur en Belgique francophone. Aux yeux des socialistes, l'UCL et Saint-Louis outrepassent cette logique des pôles et rompent donc avec le décret. Les deux universités ne font cependant pas la même lecture des événements. L'UCL rappelle, par exemple, qu'elle est présente depuis longtemps à Bruxelles.

Par ailleurs, la fusion inquiète les autres acteurs du secteur, l'ULB en tête, qui voient se renforcer un important concurrent. Un lobbying intense, autour de cette fusion, s'opère donc depuis un an au sein des cabinets.

Voyant les élections de 2019 approcher, n'observant aucun déblocage et entendant des inquiétudes monter dans leurs établissements, les recteurs ont souhaité proposer un document qui permette aux deux universités de *"poursuivre toutes les initiatives de rapprochement qui ne nécessitent pas de modifications décrétables"* (voir ci-contre).

Lutte de convictions

Au-delà de ce qui permettra d'accroître des collaborations, les deux recteurs souhaitent aussi, en franchissant cette nouvelle étape, renforcer la pression sur le monde politique. Bougera-t-il ? C'est à voir.

Le ministre Marcourt rappelle qu'il n'est pas contre une fusion et qu'il souhaite respecter l'autonomie des établissements. Mais il insiste dans le même temps pour dire que la situation doit être méticuleusement analysée. *"Nous tâchons pour l'instant de trouver des solutions qui ne détricotent pas le décret Paysage, dont un des*

objectifs est de lutter contre la concurrence entre les établissements." Le ministre souhaite donc s'assurer qu'une nouvelle concurrence ne se fasse pas au détriment des étudiants. L'UCL et Saint-Louis répliquent en disant qu'ils ne demanderont pas de nouvelles habilitations et que la concurrence restera donc inchangée.

Au-delà des divergences sur la lecture du dossier, on assiste bien ici à un clivage idéologique qui paralyse grandement la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Jean-Claude Marcourt privilégie la gestion plutôt *"étatique"* d'un enseignement qui bénéficie des deniers publics. Du moins souhaite-t-il que le pouvoir régulateur ait son mot à dire. Le cdH, l'UCL et Saint-Louis promeuvent, eux, la liberté d'association.

D'où viendra la solution ? D'un rapprochement entre l'Hees et l'ULB qui renforcerait cette dernière, au grand bonheur du monde laïque ? Pour l'heure, ces établissements refusent d'être considérés comme monnaie d'échange, mais en période électorale...

Bosco d'Otreppe

"Nous tâchons pour l'instant de trouver des solutions qui ne détricotent pas le décret Paysage, dont un des objectifs est de lutter contre la concurrence entre les établissements."

Jean-Claude Marcourt
Ministre de l'Enseignement
supérieur (PS)

Ce qui va avancer

Saint-Louis s'appellera UCLouvain Saint-Louis-Bruxelles

Collaborations. Le document validé cette semaine par l'assemblée générale de Saint-Louis et le conseil d'administration de l'UCL permettra de lancer un *"comité stratégique qui sera chargé d'identifier les actions et éléments sur lesquels les deux universités pourront d'ores et déjà avancer"*. Les universités pourront ainsi accroître leurs collaborations logistiques, administratives, pédagogiques et académiques. Elles pourront aussi procéder à des recrutements conjoints.

Invités. Par ailleurs, chacun des deux recteurs sera associé, *"à titre d'invité permanent, aux conseils décisionnels de chacune des institutions"*.

Noms. Enfin, pour la rentrée de septembre 2018, une identité visuelle commune sera arrêtée. L'UCL et Saint-Louis s'appelleront UCLouvain, avec une déclinaison UCLouvain Saint-Louis-Bruxelles.